

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 décembre 2017, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 1<sup>er</sup> décembre 2017;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

**Affaire nouvelle :**

- Comité culturel de Warwick inc./Demande de subvention;

2017-12-324 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2017 :**

2017-12-325 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

**TRÉSORERIE :**

2017-12-326 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de novembre 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2017-12-327 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

**PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)**

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 84 571,57 \$ (dépôt direct des salaires) et 1 272 655,18 \$ pour le mois de novembre 2017 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

**DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – NOVEMBRE 2017 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 novembre 2017.

**RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 novembre 2017.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller monsieur Étienne Bergeron dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2014 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE/REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS :**

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux déclare qu'il n'y a pas eu aucune inscription au registre public des déclarations suivant l'article 6.3.5 du Règlement numéro 180-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**DOSSIERS À TRAITER :**

**URBANISME :**

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONSTRUCTIONS C.G. BISSONNETTE INC. :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/22 soumise par madame Michelle Marchand, présidente des *Constructions C.G. Bissonnette inc.* concernant l'immeuble situé au 52, rue Turcotte (lot 6 129 269);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 19 novembre 2017;

2017-12-328

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**URBANISME : (SUITE)**

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONSTRUCTIONS C.G. BISSONNETTE INC. : (SUITE)**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/22 concernant la propriété des *Constructions C.G. Bissonnette inc.* soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage avec une hauteur de 6,20 mètres plutôt que 5,5 mètres et la construction d'un deuxième bâtiment accessoire, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 15 novembre 2017.

Adoptée.

**ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 236-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :**

2017-12-329 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 236-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003 », soit adopté.

Adoptée.

**MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE D'ENTRETIEN DES BRANCHES 20, 21 ET 22 DU RUISSEAU NOIR :**

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par madame Caroline Pépin de l'*Écurie Pépin SENC*, afin de procéder à l'entretien de la branche 20 du cours d'eau du ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par monsieur Éric Pariseau, chargé de projet cours d'eau à la *MRC d'Arthabaska* afin de procéder à l'entretien des branches 21 et 22 du cours d'eau du ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme, personne désignée par la *MRC d'Arthabaska* suite à sa visite sur le terrain;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêchent le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien dans les branches 20, 21 et 22 du cours d'eau du ruisseau Noir sur le territoire de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur le lot numéro 4 904 994 du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 880 mètres;

2017-12-330 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention de madame Caroline Pépin de l'*Écurie Pépin SENC* à la *MRC d'Arthabaska* et transmettent la présente demande à la *MRC d'Arthabaska* afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire);

QUE cette résolution abroge celle adoptée le 2 octobre 2017 sous le numéro 2017-10-279.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE :

#### ROULI-BUS INC./CONTRIBUTIONS MUNICIPALES 2018 AU TRANSPORT ADAPTÉ :

CONSIDÉRANT QUE l'article 48.43 de la Loi sur les transports (T-12) permet à la municipalité d'accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la municipalité;

2017-12-331 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confirme sa participation au service de transport adapté sur son territoire et accepte de prendre part au financement des opérations selon la contribution établie par *Rouli-Bus inc.* pour l'année 2018 au montant de 13 792 \$.

Adoptée.

#### MANDAT NOTAIRE/ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DE LA RUE DU VERGER :

2017-12-332 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE M<sup>e</sup> Luce Lagacé, notaire, soit mandatée pour préparer l'acte notarié dans lequel *Bergeron Construction inc.* de Warwick cédera à la Ville de Warwick une partie du lot 4 906 197 du Cadastre du Québec, tel qu'apparaissant au plan préparé par monsieur Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre, selon la minute 18236;

QUE Maître Lagacé devra également préparer un acte notarié pour l'achat par la Ville de Warwick d'une partie du lot 4 906 194 du Cadastre du Québec appartenant à monsieur Marcel Mailhot, résident au 20, rue du Carillon à Warwick, le tout au montant de 2 500 \$ et conformément au plan préparé par monsieur Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre, selon la minute 18236;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### MRC D'ARTHABASKA/AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE CONFIAIT À LA MUNICIPALITÉ DIVERSES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES COURS D'EAU SUR SON TERRITOIRE ET PRÉVOYANT LEURS MODALITÉS D'APPLICATION :

CONSIDÉRANT QUE la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC à l'effet de se doter d'une équipe de gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT la révision par la MRC de ses outils de gestion des cours d'eau, soit le Règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux et la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et leurs amendements;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### MRC D'ARTHABASKA/AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE CONFIANT À LA MUNICIPALITÉ DIVERSES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES COURS D'EAU SUR SON TERRITOIRE ET PRÉVOYANT LEURS MODALITÉS D'APPLICATION : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir de nouvelles ententes entre les municipalités et la MRC pour l'application de ces outils;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

2017-12-333 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise, au nom de la Ville de Warwick, le maire, monsieur Diego Scalzo, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et chacun d'eux séparément, à signer tout document concernant les ententes relatives à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du Règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et leurs amendements et confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

Adoptée.

#### CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT DE WARWICK/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LEUR PROJET DE PLATEAU DE RÉINSERTION SOCIALE EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, VOLET MARCHAND :

CONSIDÉRANT QUE le *Centre d'entraide Contact de Warwick* a pris la décision d'agrandir son bâtiment existant afin de se doter des outils nécessaires à la poursuite de leur expansion;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs subventions sont disponibles pour mettre en œuvre le chantier, mais il manque tout de même plusieurs contributions pour assurer le succès de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 9 novembre 2017, madame Diane Lefort, directrice générale du *Centre d'entraide Contact de Warwick* sollicite l'aide de la Ville de Warwick en demandant de contribuer financièrement à ce grand projet social pour une somme de 5 000 \$;

2017-12-334 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de verser un montant de 5 000 \$ au *Centre d'entraide Contact de Warwick* afin de contribuer financièrement au projet d'agrandissement de la bâtisse existante pour leur permettre de poursuivre leur expansion et en autorise le paiement en mars 2018.

Adoptée.

#### CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS/EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 229-2017 CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉGOUTS, D'EAU POTABLE ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-LOUIS (VERS L'EST), SOIT ENTRE LES RUES BARIL ET LEMAY :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite obtenir un financement temporaire pour les travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie d'une partie de la rue Saint-Louis conformément au Règlement d'emprunt numéro 229-2017;

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

**CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS/EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 229-2017 CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉGOUTS, D'EAU POTABLE ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-LOUIS (VERS L'EST), SOIT ENTRE LES RUES BARIL ET LEMAY : (SUITE)**

2017-12-335 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à un financement temporaire d'un montant maximum de 3 534 500 \$ conformément au Règlement d'emprunt numéro 229-2017 pour les travaux d'eau potable, d'égout et de voirie d'une partie de la rue Saint-Louis, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de la *Caisse Desjardins des Bois-Francis*;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

**CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS CSN/LETRE D'ENTENTE POUR LE PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**

2017-12-336 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la lettre d'entente numéro 6 prolongeant la période de probation du technicien en aménagement du territoire au 5 février 2018;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**GROUPE RDL THETFORD/PLESSIS INC./OFFRE DE SERVICES POUR LE MANDAT D'AUDIT EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018 ET 2019 :**

2017-12-337 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la firme comptable *Groupe RDL Thetford/Plessis inc.* de Plessisville soit nommée pour agir à titre de vérificateur de la Ville de Warwick, et ce, pour les exercices financiers et les montants suivants et conformément à l'offre de services préparée par Guylaine Laroche, CPA, CA, associée et datée du 15 novembre 2017 :

- Audit du rapport financier et compléter le rapport financier sur SESAMM :
  - 2018..... 8 400 \$ plus les taxes;
  - 2019..... 8 600 \$ plus les taxes;
- Présentation du rapport financier :
  - 2018..... 220 \$;
  - 2019..... 225 \$.

Adoptée.

**ACCEO SOLUTIONS INC./PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DE SUPPORT 2018 :**

2017-12-338 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

**ACCEO SOLUTIONS INC./PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DE SUPPORT 2018 : (SUITE)**

QUE la Ville de Warwick renouvelle le contrat de services applicatifs (ASP) avec *ACCEO Solutions inc.* pour une période de douze (12) mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et en autorise le paiement représentant un montant de 3 175,29 \$ par mois plus les taxes applicables;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**COBA/PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DE SUPPORT ET D'HÉBERGEMENT POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES :**

2017-12-339 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler la convention d'octroi de licence avec *Coba, logiciels de gestion inc.* et en autorise le paiement au montant de 6 061 \$ plus les taxes applicables pour chacune des années 2018, 2019 et 2020;

QUE la Ville accepte également l'entente d'hébergement du logiciel Rh/Paie 5.0 et en autorise le paiement au montant de 4 000 \$ plus les taxes pour chacune des années 2018, 2019 et 2020, le tout conformément à l'offre de services de madame Isabelle Simard en date du 23 novembre 2017;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**PAROISSE NOTRE-DAME-DES-MONTS/RÉCEPTION CIVIQUE DU NOUVEL AN :**

2017-12-340 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les coûts relatifs à la réception civique qui aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'église Saint-Médard de Warwick et autorise le paiement au montant estimatif de 250 \$.

Adoptée.

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIANVILLE-WARWICK/POSITION SUR LA NOUVELLE APPELLATION :**

CONSIDÉRANT QU'un projet de regroupement des offices d'habitation de la *MRC d'Arthabaska* a été déposé à la *Société d'habitation du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE lors de leur rencontre du 20 septembre 2017, les membres du comité de transition et de concertation ont choisi à l'unanimité le nom « *Office municipal d'habitation de Victoriaville et sa région* » pour le nouvel organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* a demandé à la Ville de Warwick de se prononcer sur le nom du nouvel organisme;

2017-12-341 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite au regroupement des OHM de Daveluyville, Saint-Albert, Victoriaville et Warwick, la Ville de Warwick demande que l'appellation « *Office municipal d'habitation Victoriaville-Warwick* » soit remplacée par « *Office municipal d'habitation de la MRC d'Arthabaska* ».

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### ASSURANCE COLLECTIVE/MANDAT À ASQ CONSULTANT EN AVANTAGES SOCIAUX :

CONSIDÉRANT QUE le cabinet, *ASQ Consultant* en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région du Centre-du-Québec et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet *ASQ Consultant* en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable au cabinet *ASQ Consultant* est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

2017-12-342 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal confie à *ASQ Consultant* en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet *ASQ Consultant* en avantages sociaux.

Adoptée.

#### ASSURANCE COLLECTIVE/DÉLÉGATION POUR SOUMISSIONS :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1<sup>er</sup> février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par *ASQ Consultant*, cabinet en assurance collective, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT QUE la *Municipalité de Wickham* a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 29.5 à 29.7 de la Loi sur les cités et villes;

2017-12-343 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil délègue à la *Municipalité de Wickham* son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être lié envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Adoptée.



## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

#### AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS PRÉACHAT DE LA FILIÈRE DE TRAITEMENT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA ROUTE SAINT-ALBERT :

2017-12-344 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à demander des soumissions par appel d'offres public sur le babillard électronique *SÉAO* et dans le journal *La Nouvelle Union* relativement au préachat de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable de la route Saint-Albert.

Adoptée.

#### GEST-EAU INC./MANDAT ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

2017-12-345 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par madame Isabelle Pineault, ingénieure et présidente de *Gest-Eau inc.* d'Outremont en date du 20 novembre 2017, consistant à procurer une assistance technique au projet de traitement de l'eau potable pour l'implantation de la nouvelle usine de production d'eau potable, le tout au montant maximum de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

#### AUTORISATION/ACHAT DE TROIS (3) LAMPADAIRES POUR LA RUE SAINT-LOUIS (TROTTOIRS) :

2017-12-346 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick achète trois (3) lampadaires au DEL incluant tous les accessoires au montant estimatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables chez *JC Électrique* de Warwick et à installer sur les poteaux d'Hydro-Québec situés sur la rue Saint-Louis, et ce, tel que montré au croquis ci-annexé à la présente;

QUE la Ville de Warwick accepte de payer à *Hydro-Québec* les coûts fixes d'installation au montant de 432 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

#### DÉFENSE DE STATIONNER SUR LA RUE SAINT-LOUIS (CÔTÉ TROTTOIR) ET SUR LE BOULEVARD PÉPIN (COIN RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE) :

2017-12-347 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'il est interdit de circuler, de stationner ou d'immobiliser un véhicule en tout temps du côté pair de la rue Saint-Louis, soit à partir de la rue de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la rue Lemay;

QU'il est interdit de circuler, de stationner ou d'immobiliser un véhicule en tout temps du côté impair du boulevard Pépin, sur une distance de 7,5 mètres à partir de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

**AUTORISATION/INSTALLATION DOS D'ÂNE RUE SAINTE-JEANNE-D'ARC :**

2017-12-348 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le service des travaux publics de la Ville de Warwick à procéder à l'installation d'un dos d'âne sur la rue Sainte-Jeanne-d'Arc face au parc à skate, et ce, à partir du printemps 2018.

Adoptée.

**JC ÉLECTRIQUE/RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

2017-12-349 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *JC Électrique* de Warwick pour effectuer l'entretien du réseau d'éclairage public du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, selon les prix suivants, plus les taxes :

- Tarif horaire ..... 73,00 \$;
- Tarif horaire de la nacelle isolée ..... 22,50 \$;
- Œil magique ..... 15,11 \$;
- Ampoule HPS Goliath ..... 14,85 \$;

Adoptée.

**DÉCISION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE FONDANT À GLACE :**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant l'achat de fondant à glace ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 27 novembre 2017 à 14 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu deux (2) soumissions pour l'achat de fondant à glace, soit celles de *Sel Frigon inc.* de Louiseville et *Sel Warwick inc.* de Victoriaville;

	<u>Avec livraison</u> (sans taxes)	<u>Sans livraison</u> (sans taxes)
• Sel Frigon inc. de Louiseville	66,90 \$	71,00 \$
• Sel Warwick inc. de Victoriaville	73,50 \$	73,50 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission, soit *Sel Frigon inc.* est conforme au devis numéro 2017-07;

2017-12-350 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour l'année 2018, le fondant à glace soit acheté chez *Sel Frigon inc.* de Louiseville au prix unitaire énuméré ci-dessus et indiqué dans le bordereau de soumission numéro 2017-07.

Adoptée.

**SERVICE INCENDIE :**

**AUTORISATION/ACHAT DE CYLINDRES D'AIR EN CARBONE :**

2017-12-351 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### SERVICE INCENDIE : (SUITE)

#### AUTORISATION/ACHAT DE CYLINDRES D'AIR EN CARBONE : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à acheter trois (3) cylindres d'air en carbone 2216 psi chez *Protection Incendie CFS* de Trois-Rivières et en accepte le paiement au montant de 2 850 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

### LOISIRS ET CULTURE :

#### ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PLACE DES LOISIRS :

*Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite accorder la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des loisirs » à l'aréna Jean-Charles-Perreault;

2017-12-352 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente avec l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des loisirs » de l'année 2018, jointe en annexe pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduit;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### COMITÉ CULTUREL DE WARWICK INC./RÉSERVATION DE LA SALLE DU CANTON POUR UN SPECTACLE DE DANSE :

2017-12-353 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux les salles Édouard-Desharnais et Henri-Paul-Germain au *Comité culturel de Warwick inc.* pour leur activité du 17 décembre 2017;

QUE les frais d'entretien ménager desdites salles soient assumés par le *Comité culturel de Warwick inc.*

Adoptée.

#### AUTORISATION/ACHAT D'UN CROQUE-LIVRES :

2017-12-354 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à l'acquisition d'un Croque-livres, qui permettra de faire partie d'un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux enfants âgés de 0 à 12 ans et dont la population est grandissante à travers tout le Québec, le tout au montant estimatif de 210 \$ plus les taxes.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE :**

**ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION AU SOUPER  
HOMMAGE GEORGES E. LING :**

2017-12-355 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de quatre (4) billets au montant de 60 \$ plus les taxes chacun pour le souper hommage Georges E. Ling de l'Association des gens d'affaires de Warwick qui aura lieu le 6 décembre 2017 à l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick.

Adoptée.

**CENTRE D'INNOVATIONS EN PROGRAMMES ÉDUCATIFS (CIPE)/INSCRIPTION À  
LA FORMATION « EAU SOUTERRAINE : CARACTÉRISTIQUE, PROTECTION ET  
RÉHABILITATION » :**

2017-12-356 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à participer à la formation sur l'eau souterraine : caractéristique, protection et réhabilitation offerte par le Centre d'innovations en programmes éducatifs (CIPE) les 5 et 6 février 2018 à Dorval;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 1 395 \$ plus les taxes applicables et de déplacements, selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

**TABLE DE CONCERTATION ENFANCE-FAMILLE DE LA MRC D'ARTHABASKA/  
PROCLAMATION DE LA SEMAINE ARTHA-LIVRES DU 4 AU 10 DÉCEMBRE 2017  
ET INVITATION À PARTICIPER À L'ACTIVITÉ « TROC TON LIVRE » :**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la *Table de concertation Enfance-Famille d'Arthabaska* en partenariat avec la *MRC d'Arthabaska* et la *Commission scolaire des Bois-Francs*;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du projet Artha-Livres est de mettre le plaisir de lire au cœur de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet Artha-Livres entend structurer dans la *MRC d'Arthabaska* un mouvement d'éveil à la lecture chez les 0 à 11 ans et de promotion de la lecture chez les parents de jeunes enfants;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir tôt auprès des enfants pour inculquer le goût de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE la lecture est un facteur important à la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet créera une synergie entre les différents milieux (municipal, communautaire, éducationnel et culturel);

2017-12-357 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick proclame la semaine du 4 au 10 décembre 2017 la Semaine Artha-Livres.

Adoptée.

**LES FLEURONS DU QUÉBEC/INVITATION À RENOUVELER L'ADHÉSION AU  
PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC :**

2017-12-358 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

**CORRESPONDANCE : (SUITE)**

**LES FLEURONS DU QUÉBEC/INVITATION À RENOUVELER L'ADHÉSION AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC : (SUITE)**

QUE la Ville de Warwick renouvelle son adhésion aux *Fleurons du Québec* pour trois (3) ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020 et en autorise le paiement au montant de 1 158 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**CÉGEP DE LA POCATIÈRE/INSCRIPTION À LA FORMATION « ADJOINTE MUNICIPALE À LA COUR MUNICIPALE » :**

2017-12-359 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Karine Larose, adjointe administrative, soit autorisée à s'inscrire à la formation « Adjointe municipale à la cour municipale » en classe virtuelle par Internet;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription pour la formation de 322 \$ taxes incluses.

Adoptée.

**ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2017-12-360 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de novembre 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS :**

Aucun.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240-2017 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE WARWICK :**

2017-12-361 Je, soussigné, Étienne Bergeron, conseiller, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

---

Étienne Bergeron

**AFFAIRE NOUVELLE :**

**COMITÉ CULTUREL DE WARWICK INC./DEMANDE DE SUBVENTION :**

2017-12-362 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 168,75 \$ au *Comité culturel de Warwick* pour l'exposition des Crèches de Noël.

Adoptée.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

Aucun.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Madame Kassandra Marchand demande si le conseil municipal a prévu procéder à l'éclairage d'une partie de la piste cyclable.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2017-12-363 À vingt heures onze, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Diego Scalzo, maire  
Président*